



Attestation de chômage

Cette attestation a une validité de 28 jours
à partir de la date de la demande

PARTIE I : à compléter par l'employeur, le secrétariat social,
le FOREM, ACTIRIS, VDAB ou Arbeitsamt

L'EMPLOYEUR, LE SECRETARIAT SOCIAL, LE FOREM, ACTIRIS, VDAB OU ARBEITSAMT

Nom

Rue et numéro

Code postal et localité

DEMANDE D'UNE ATTESTATION DE CHOMAGE

Je sollicite auprès du bureau de l'ONEM une attestation de chômage pour :

Nom

Prénom

Rue et numéro

Code postal et localité

Numéro NISS — — — — — / — — — — —

Voir p. 4

pour l'application de la mesure suivante :

Loi-programme du 30.12.1988 – article 138: engagement de travailleurs
appartenant aux loi-programme du 29.12.1990 – article 173: **groupes à risque**

→ **Personne réintégrant le marché de l'emploi**

Date d'engagement prévue : — — / — — / — — — —

2 possibilités

Date d'engagement effective : — — / — — / — — — —

SIGNATURE

Date — — / — — / — — — —

Signature

cachet

Personne de contact :

Téléphone :

PARTIE II : à compléter par le candidat

VOTRE SITUATION

1. Ce jour ou la veille de mon engagement

- je bénéficie d'allocations en tant que chômeur complet
- je ne bénéficie pas encore d'allocations en tant que chômeur complet. J'ai demandé les allocations à partir du _____ / _____ / _____
- je n'ai pas demandé les allocations en tant que chômeur complet
Je joins les pièces permettant au bureau de l'ONEM de statuer sur mon droit aux allocations.

2. Au cours des 6 derniers mois (plusieurs réponses possibles)

- j'ai été salarié
- j'ai été engagé comme ACS, FBI, PTP ou via une autre mesure de remise au travail
Je joins à cette demande une copie du contrat de travail ou du formulaire C4 (si pas encore introduit)
- j'ai bénéficié d'indemnités de maladie
Je joins à cette demande une copie du formulaire C6 (si pas encore introduit).
- autre situation :
.....
.....
.....

SIGNATURE

*Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès des bureaux de l'ONEM.
Plus d'infos sur www.onem.be*

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date _____ / _____ / _____ Signature

PARTIE III : à compléter par l'ONEM

VOTRE ATTESTATION

Sur la base du dossier et des déclarations faites par l'intéressé, je déclare qu'à

la date du ____ / ____ / _____

le candidat (*nom*)

satisfait aux conditions de chômage ou assimilées

ne satisfait pas aux conditions de chômage ou assimilées pour le motif

suivant :

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE

Date ____ / ____ / _____

Signature

cachet

Personne de contact

Téléphone

LISTE DES PRINCIPALES MESURES POUR LESQUELLES CETTE ATTESTATION PEUT ETRE DEMANDEE

Les principales mesures fédérales pour lesquelles une attestation de chômage est nécessaire, figurent dans la liste non limitative reprise ci-dessous. Complétez la partie I en reprenant la mesure visée.

- Pour les mesures financées par les régions, utilisez le FORMULAIRE C63bis.
- Pour le chômage avec complément d'entreprise, utilisez le FORMULAIRE C63-RCC.

	Fiche interne n°
• Loi-programme du 30.12.1988 – article 97: agents contractuels subventionnés auprès de certains pouvoirs publics (ACS) (dans une administration ou un service dépendant de l'autorité fédérale)	1
• AR n° 25 du 24.03.1982: fonds budgétaire interdépartemental (FBI) de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand auprès de l'Etat fédéral	2
• Loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public	4
• Loi-programme du 29.12.1990 portant des dispositions sociales (article 155) AR du 05.09.1991: réintégration de chômeurs de longue durée	6
• Loi du 28.12.1990: immunité fiscale pour l'engagement d'un travailleur	7
• Loi-programme du 30.12.1988 – article 138: engagement de travailleurs appartenant aux loi-programme du 29.12.1990 – article 173: groupes à risque	8
• Loi-programme du 26.03.1999 – article 105: promotion de l'emploi pour les groupes à risque	9
• AR du 22.09.1989: promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand	10